

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 29.09.2020

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 19/2020 Première série de compléments au budget 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 22 juillet 2020.

Contexte du préavis :

Cette série de compléments au budget 2020 s'inscrit dans le cadre des art. 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de l'art. 104 du règlement du Conseil communal relatif aux dépenses extrabudgétaires, d'après lequel la Municipalité est tenue de solliciter des compléments au budget pour des charges ou des revenus imprévisibles lors du calcul du budget et qui sont, en principe, selon la limite en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, supérieurs à CHF 10'000.00.

Cette façon de faire permet au Conseil de mieux visualiser l'état des crédits budgétaires courants. Nous saluons la démarche du travail effectué et en remercions la Municipalité.

Analyse:

La CoFin a étudié ce préavis lors de 3 séances et a posé une série de 3 questions à la Municipalité de manière à mieux comprendre le fondement de certains points du préavis, notamment :

- La CoFin se réjouit de la demande de location qui ont conduit l'aménagement du 2ème étage. Par contre, des précisions ont été demandées quant aux montants concernant Payerne Airport, en particulier en ce qui concerne la répartition utilisée dans les frais de fonctionnement pour Payerne Airport. Ces charges étant conséquentes par rapport à la surface dont la Commune de Payerne est propriétaire. La CoFin est étonnée que ces montants n'aient pas pu être estimés plus précisément lors de l'élaboration du Budget ainsi que la clé de répartition entre les propriétaires.
- Des explications ont également été demandées quant aux « Honoraires transposition projet Fétigny sur site actuel ». Il s'agit d'un projet de déchetterie commune entre Payerne et Fétigny. Celui-ci a depuis été abandonné, dès lors, la Municipalité est revenue sur un réaménagement de la déchetterie existante, à la route de Grandcour.

- Un point de situation concernant l'exploitation du Café du Marché a été souhaité au 31.08.2020 et le résultat annoncé est légèrement positif.

L'impact par chapitre au niveau des finances communales est le suivant :

Chapitres	Total budget	Compléments	% budget
Excédent de charges			
1. Administration générale	5'756'204.00	35'000.00	0.61
3. Domaines et bâtiments	2'374'090.00	143'700.00	6.05
4. Travaux	7'033'800.00	13'862.90	0.20
6. Police	1'711'018.00	7'000.00	0.41
Total des charges impactées	16'875'018.00	199'562.90	1.18

A la suite de ce préavis, les charges totales augmentent de 0,44 % (CHF 199'562.10 sur un total de CHF 45'863'851.00) par rapport au budget 2020. Ces dépenses imprévisibles sont peu significatives et n'auront qu'un impact limité sur le résultat final de l'exercice 2020.

Il convient de mettre en avant le fait que, fort heureusement, le budget 2020 était équilibré.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission des finances vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 19/2020 de la Municipalité du 22 juillet 2020;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

Article 1 des compléments au budget 2020 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 328'200.- et une augmentation des revenus de Fr. 128'637.10 sont accordés à la Municipalité;

Article 2 la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2020 **13'178.00**

	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	35'000.00		
3. Domaines et bâtiments	207'700.00	64'000.00	
4. Travaux	71'000.00	57'137.10	
6. Police	7'000.00		
8. Services industriels	7'500.00	7'500.00	
	<hr/>		
Charges supplémentaires	328'200.00		328'200.00
Revenus supplémentaires		128'637.10	-128'637.10
	<hr/>		
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			186'384.90

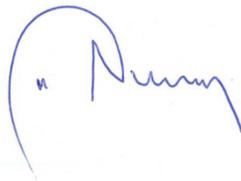
Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Christian Gauthier
Président



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Pierre-Alain Pantet



Nicolas Schmid



Gérard Jenzer
Rapporteur



Lionel Voignon

